

Élections professionnelles des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques 2019

Objectifs des élections professionnelles

■ Trois élections de représentants des personnels médicaux odontologiques et pharmaceutiques hospitaliers auront lieu du **25 juin au 2 juillet 2019**.

■ Les instances représentatives sont :

- Le conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques (CSPM)
- La commission statutaire nationale (CSN)
- Le conseil de discipline

Personnels concernés

- Les élections concernant l'ensemble des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques, qu'ils soient titulaires, stagiaires, probatoires ou contractuels exerçant au sein de nos établissements.
- Le vote se fera par l'accès à un portail internet unique à partir duquel 2 plateformes de vote électronique seront mises à la disposition du praticien l'une pour le CSPM et l'autre pour le CSN et le CD.
- Chaque praticien disposera de moyens d'authentifications personnels qui lui auront été envoyés sur sa boîte mail professionnelle.

Dates clefs à retenir

- **25 avril** : publication des listes électorales
- **30 avril** : test du CNG sur toutes les adresses mails
- **7 mai** : publication des listes électorales définitives
- **25 juin au 2 juillet** : ouverture des scrutins
- Les GH ont été informés de la procédure de la communication à mettre en oeuvre

Calendrier 2019

Établissement des listes électorales	Début avril
Mise en ligne des listes des électeurs sur les sites internet du Ministère de la santé et du CNG	25 avril au plus tard
Envoi des notices d'information aux électeurs (condition pour être électeur, modalités de contrôle et de contestation de la liste électorale...)	Fin avril
Contestation des listes électorales et traitement par les autorités organisatrices (DGOS/CNG)	Fin avril
Modifications des listes issues des changements de situation (acquisition ou perte de la qualité d'électeur au titre d'un des scrutins)	Mai-Juin
Réception et contrôle des listes de candidats	Début mai
Mise en ligne des listes de candidats avec les professions de foi sur les plateformes de vote et mise en ligne	7 mai
Messages DGOS/CNG à destination de l'électeur et envoi du matériel électoral (moyens d'authentification) aux électeurs	mi-mai / début juin
Période d'ouverture des scrutins	25 juin au 2 juillet
Proclamation des résultats par le président du bureau de vote et publication des résultats	Début juillet
Arrêté portant nomination au CSPM, CSN, et au DC	Début juillet
Installation du CSPM	19 ou 22 juillet
Installation des CSN/CD	Début septembre